

**DÉLIBÉRATION PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION POUR SIÉGER AU SEIN DE LA COMMISSION CHARGÉE DE  
DÉSIGNER LES MEMBRES EXPERTS DU CONSEIL DES TRANSITIONS  
ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES**

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L. 712-3 ;*

*Vu les statuts de l'Université de Bordeaux, et notamment l'article 37 ;*

*Vu l'appel à candidatures en date du 5 janvier 2023 ;*

Considérant que la commission chargée de désigner les membres experts du conseil des transitions environnementales et sociétales est composée de 6 membres désignés par et parmi les membres du conseil d'administration dont **deux personnels enseignants, un personnel BIATSS et trois étudiants.**

Le Conseil d'administration de l'Université de Bordeaux, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

**Article 1.**

Sont désignés pour siéger à la **commission chargée de désigner les membres experts du conseil des transitions environnementales et sociétales** :

<b>Commission des statuts</b> constituée notamment de 6 membres du CA dont :	
<b>2 personnels enseignants</b>	1. Géraldine CAZALS
	2. Alexandre CHARBONNEAU
<b>1 personnel BIATSS</b>	1. Maureen BRAQUESSAC
<b>3 étudiants</b>	1. Jérôme ALIKER
	2. Louis BEURY
	3. Clara POTIÉ

**Article 2.**

Les représentants siègent au sein de la commission chargée de désigner les membres experts du conseil des transitions environnementales et sociétales jusqu'à échéance de leur mandat au sein du conseil d'administration de l'Université de Bordeaux.

**Article 3.**

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Le président du conseil d'administration,

Adoptée à la majorité des  
votes exprimés (30 votants)  
Pour : 30  
Contre : 0  
Abstention : 0

Dean LEWIS

Président de l'université de Bordeaux

